



FORMATION SECOURISME

INITIATION AUX GESTES DE PREMIER SECOURS

↳ Enfants - nourrissons

OBJECTIFS

Être capable de:

- Réaliser une protection adaptée.
- Examiner la(les) victime(s) avant/et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir.
- Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement.
- Secourir la(les) victime(s) de manière appropriée

PROGRAMME

- Conduite à tenir en cas d'accident : protéger, examiner, alerter, secourir
- Saignement abondant, étouffement, malaise, brûlu
- Victime qui ne répond pas mais respire, victime qui ne répond pas et ne respire pas
- Techniques et gestes à tenir pour les enfants, nourrissons
- Modalités d'évaluation : évaluation lors de mises en situation pour valider les gestes enseignés

MÉTHODES DE FORMATION

- Exposés interactif et des démonstrations
- Exercices pratiques
- Mises en situation simulées réalistes et immersives
- Supports pédagogiques variés (mannequins, défibrillateurs, vidéos)
- Discussions interactives

POINTS FORTS

- L'expertise pratique enseignée par un sapeur-pompier professionnel
- Compétence concrète et applicable en situation d'urgence
- Théorie interactive et pratique
- Evaluation finale ludique et engageante
- Formation adaptable aux besoins spécifiques de l'entreprise et du secteur d'activité

RÉFÉRENCE : INIGPSEN



MSÉCURITÉ

DURÉE

- 4h

PUBLIC

- Tout public, aucun pré-requis

PARTICIPANTS

- Session de 4 à 10 personnes

FORMATEURS

- Pompiers professionnels en activité
- Plusieurs années d'expérience dans le domaine
- Compétences pédagogiques de formateur.

DELIVRANCE DU CERTIFICAT

- Certificat délivré au stagiaire ayant participé à la formation, validé le questionnaire d'évaluation et la partie pratique.

RÉGLEMENTATION CODE DU TRAVAIL

Article R. 4224-16

- *L'employeur prend, après avis du médecin du travail, les mesures nécessaires pour assurer les premiers secours aux accidentés et aux malades.*

Article L4121-1

- *L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.*



ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES


Notre organisme de formation s'engage à garantir l'accessibilité de ses formations à toutes les personnes, y compris celles en situation de handicap. Nous réalisons une analyse préalable des besoins spécifiques de chaque apprenant en situation de handicap dès son inscription. Cela nous permet d'identifier les adaptations nécessaires pour offrir une formation équitable et accessible.



QUELQUES CHIFFRES

- Seulement **20%** des français sont formés aux gestes de premiers secours
- La réalisation d'un massage cardiaque augmente de **4 à 5 fois** le taux de survie
- Plus de **40 000** arrêts cardiaques par an en France

 www.msecu.fr

 06 79 63 43 65

 contact@msecu.fr

